



Possibilités forestières 2023-2028

Diffusion des résultats préliminaires
Côte-Nord

Le 22 février 2022

Forestier en chef



→→→ Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Mandats du Forestier en chef
3. Calcul et détermination des possibilités forestières
4. Quelques orientations
- 5. Côte-Nord : Portrait et enjeux régionaux**
6. Résultats préliminaires
7. Prochaines étapes
8. Période de questions

An aerial photograph of a vast forest landscape during autumn. The trees are mostly yellow and orange, with some green patches. A winding river or stream flows through the forest. In the background, there are rolling hills under a clear blue sky with a few clouds. A semi-transparent teal banner is overlaid across the middle of the image, containing the title text.

MANDATS DU FORESTIER EN CHEF

→→→ Les mandats

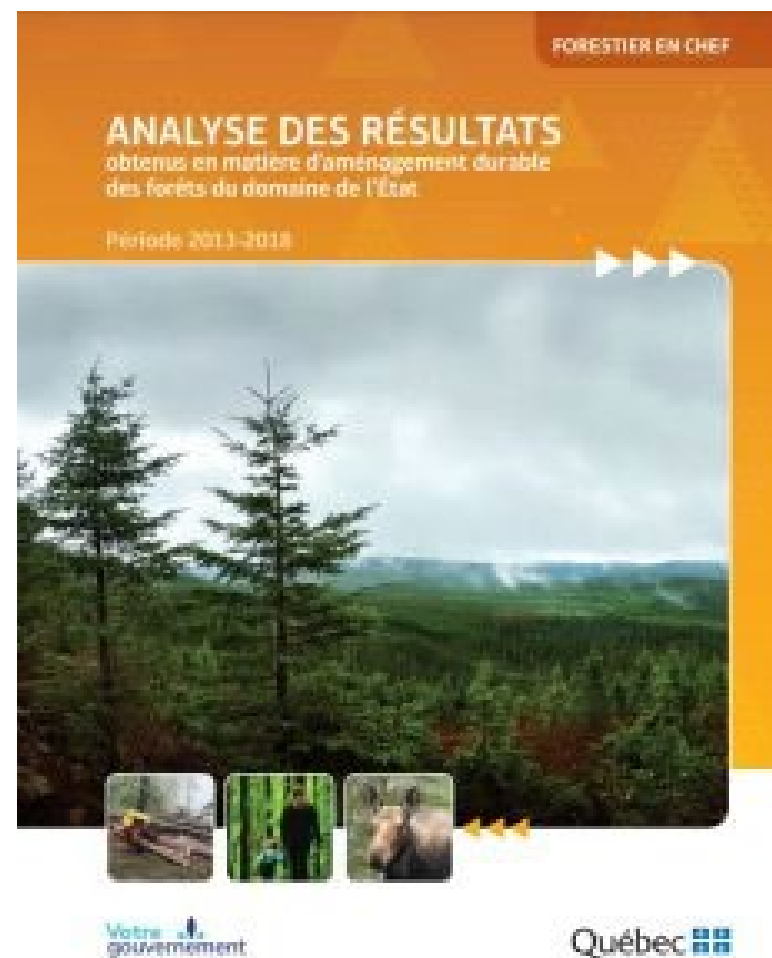
- ▶ Déterminer les possibilités forestières
- ▶ Éclairer les décideurs
- ▶ Informer la population sur l'état des forêts



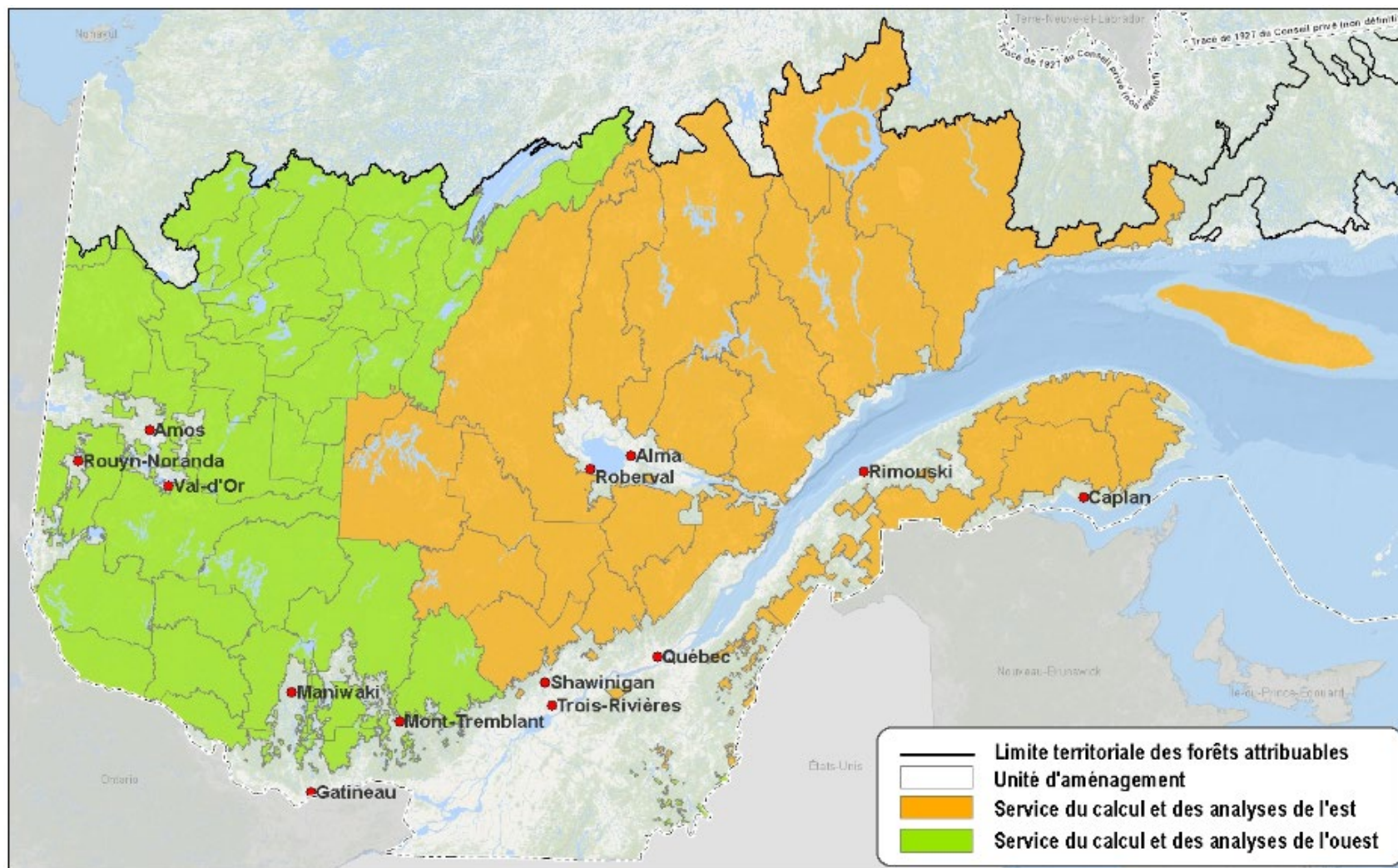
→→→ Les mandats (suite)

- ▶ Déterminer le volume de bois non récolté de la période précédente
- ▶ Analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État

Le Forestier en chef exerce ses mandats en toute indépendance.



→→→ L'organisation



- ▶ 50 employés
- ▶ 13 bureaux
- ▶ Siège social à Roberval



CALCUL ET DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

→→→ Une diffusion des résultats préliminaires : Pourquoi ?

- ▶ Vous présenter les grandes étapes du calcul et son processus
- ▶ Vous informer des principaux éléments pris en compte
- ▶ Vous donner des explications sur les variations
- ▶ Répondre à vos questions
- ▶ Recueillir des commentaires pouvant améliorer les analyses

→→→ Un traitement différé pour la Côte-Nord : Pourquoi ?

Dans le cours normal, le calcul des unités d'aménagement de la Côte-Nord aurait été fait en 2026 pour la période 2028-2033

Décision du Forestier en chef : Devancer les travaux

- ▶ Raisons
 - Perturbation naturelle majeure (TBE)
 - Disponibilité des nouvelles données de l'inventaire

→→ En préambule, il faut savoir que...

Certaines unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières car de nouvelles données d'inventaires écoforestiers nous ont été fournies ...



→→→ En préambule, il faut savoir que...

Les unités d'aménagement n'ayant pas de nouvelles données ont plutôt fait l'objet d'analyses en vue de vérifier la nécessité de mettre à jour ou de reconduire les possibilités forestières 2018-2023.

- ▶ Fusion d'unités d'aménagement
- ▶ Feux de forêt
- ▶ Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- ▶ Nouvelles aires protégées
- ▶ Ajustements à la stratégie d'aménagement
- ▶ etc.

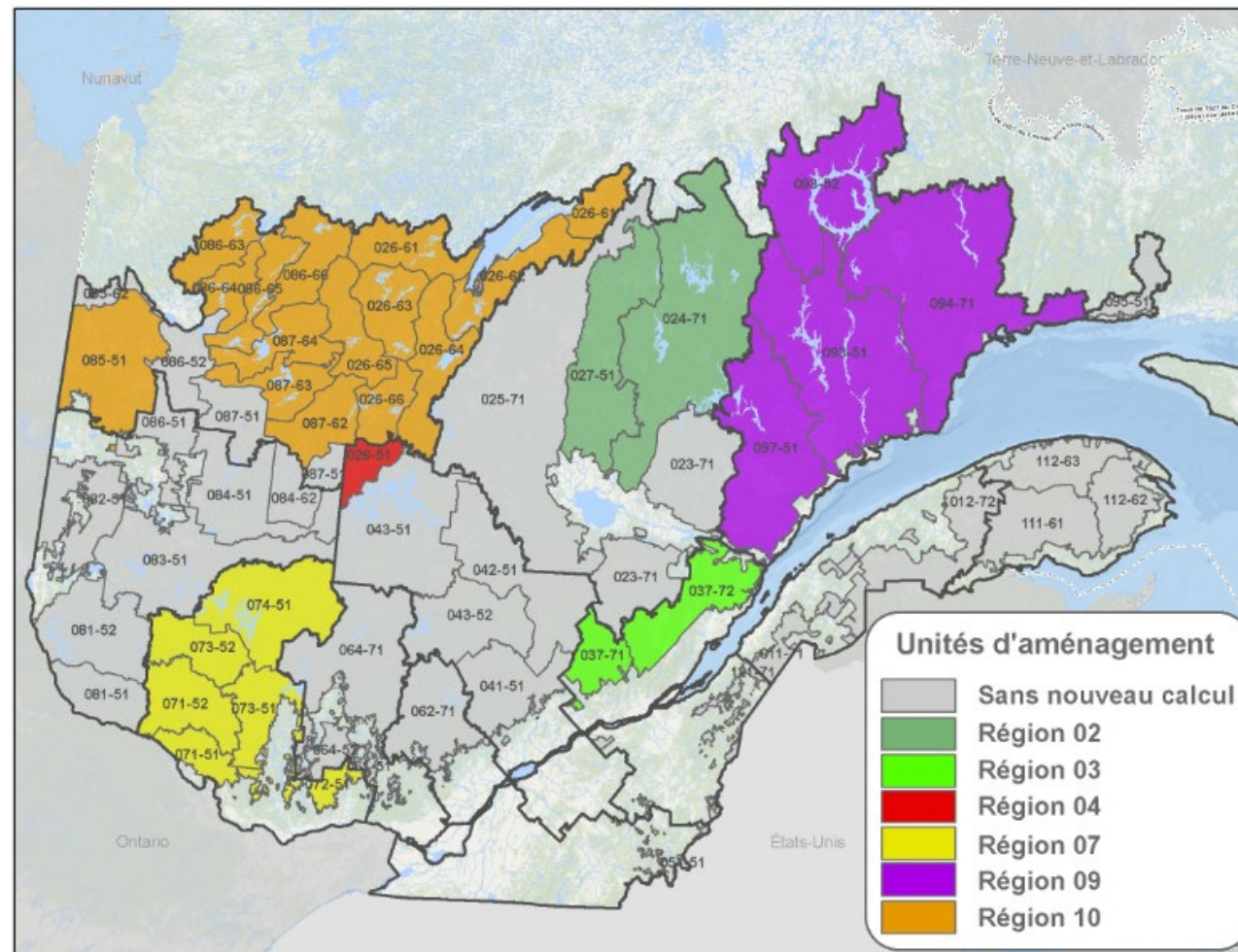
→ Territoires avec nouveaux calculs

Nouveaux calculs

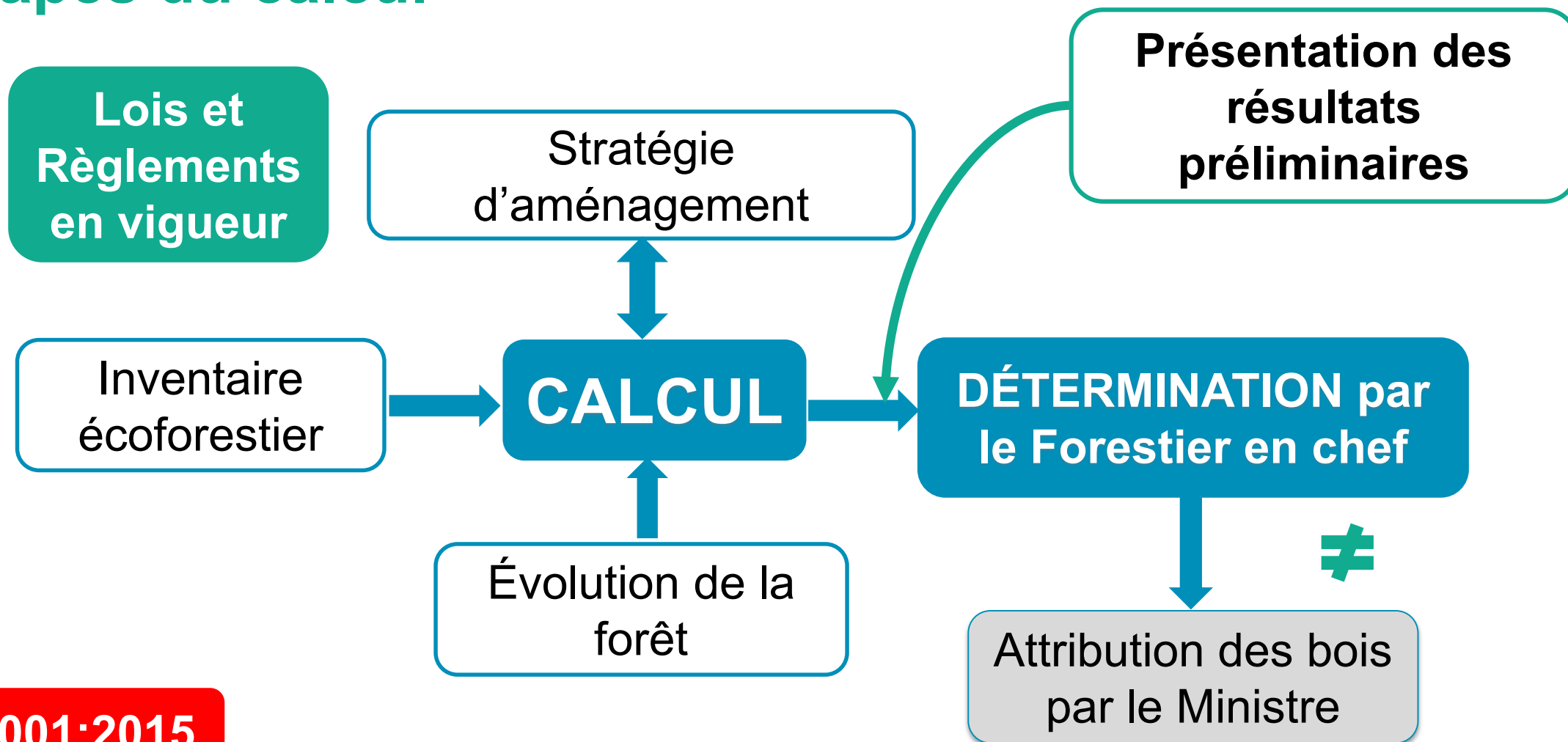
- 28 unités d'aménagement

Mises à jour ou reconductions

- 29 unités d'aménagement



→→→ Étapes du calcul



ISO 9001:2015



QUELQUES ORIENTATIONS

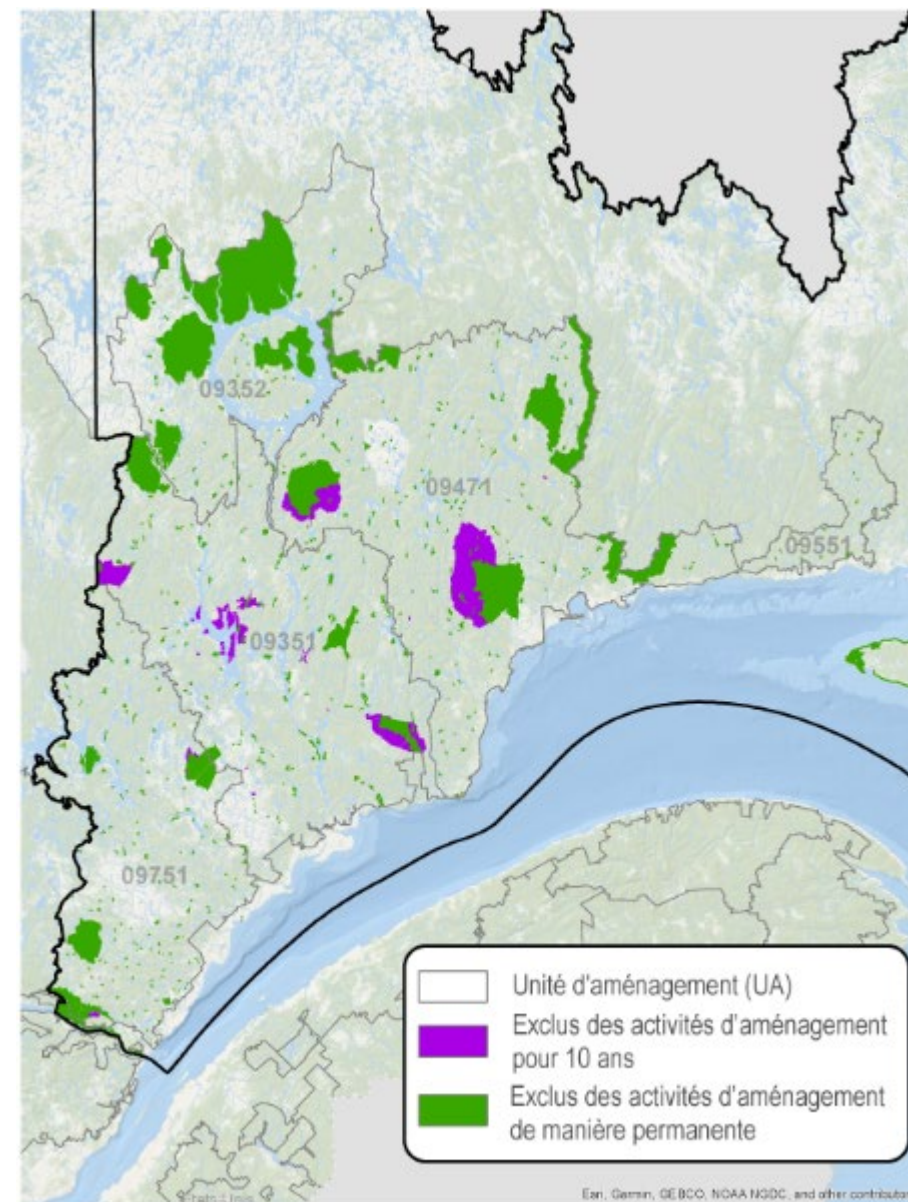
→→ Caribous forestiers et montagnards

- ▶ Les plans de rétablissement de 2013 sont maintenus dans nos travaux
- ▶ À venir : *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*
- ▶ Lorsque le gouvernement aura adopté la nouvelle Stratégie, elle sera considérée dans la détermination des possibilités forestières



→→ Aires protégées

- ▶ Aires protégées décrétées retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Territoires d'intérêt exclus de l'aménagement pour 10 ans
- ▶ Rôle du Forestier en chef : intégrer les décisions prises par le Gouvernement



→→→ Lisières boisées riveraines

Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.

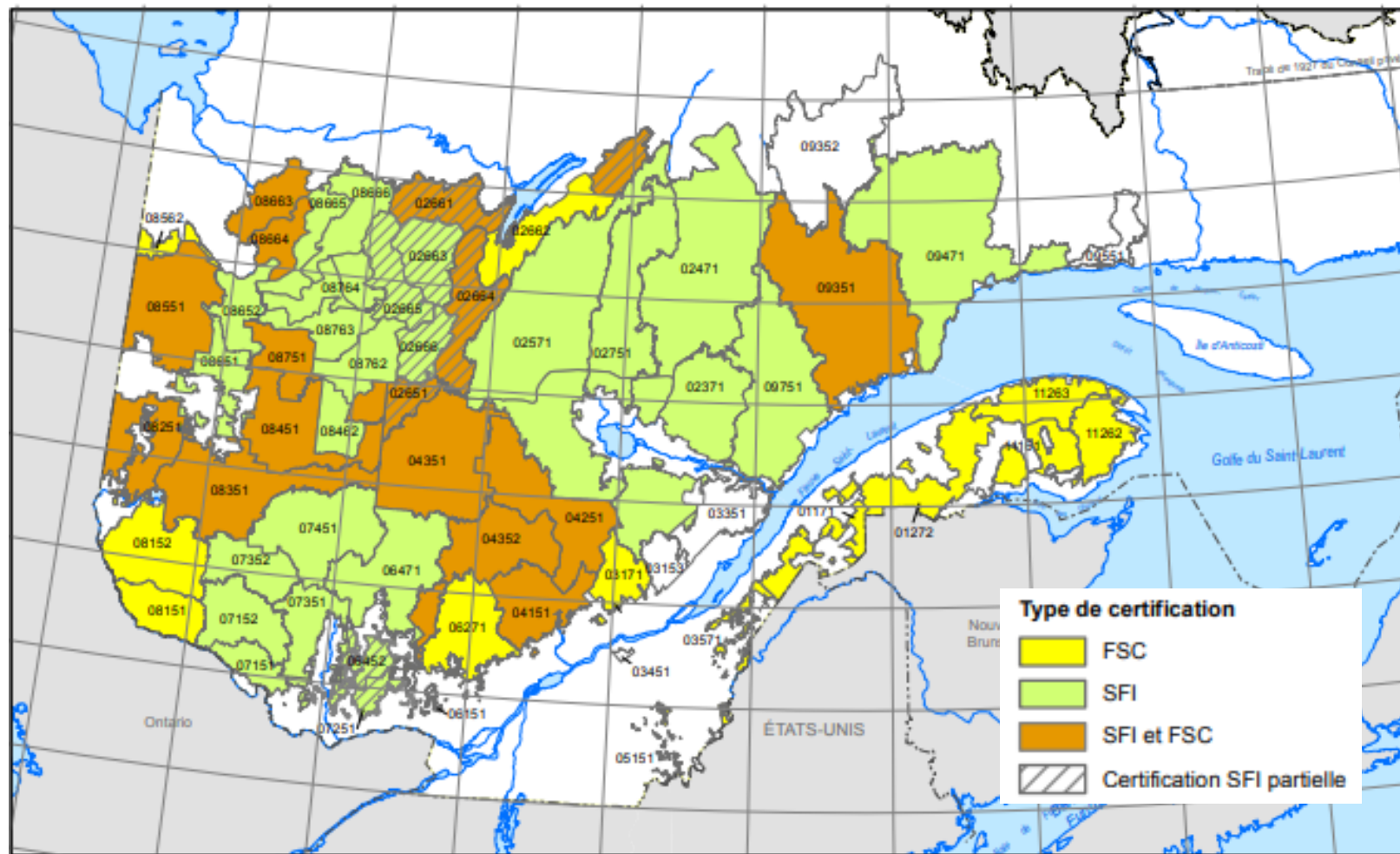


→→→ Ententes autochtones

Les ententes convenues entre le Gouvernement et les Premières Nations sont intégrées au calcul des possibilités forestières.



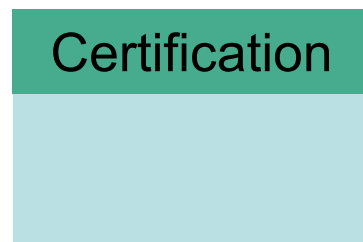
→→ Certification forestière au Québec



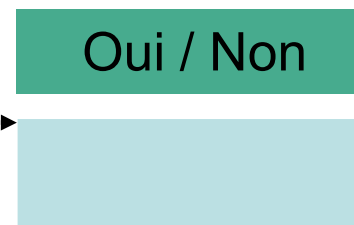
→→ Certification forestière

- ▶ Les modalités de la certification forestière sont évaluées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Le Forestier en chef recommande au ministre de soustraire le volume évalué lors de l'attribution

**Forestier en chef
Détermination**



**Ministre
Attribution**



→→ Aménagement durable des forêts

Le calcul intègre plusieurs autres usages que la récolte



→→→ Aménagement durable des forêts

- ▶ Aménagement écosystémique (vieilles forêts, etc.)
- ▶ Protection des sols et de l'eau
- ▶ Portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier
- ▶ Harmonisation des usages
- ▶ Premières Nations

Informations plus détaillées dans les fiches sur le site Internet



CÔTE-NORD : PORTRAIT ET ENJEUX

An aerial photograph of a vast forest landscape. A winding river flows through the center of the image, surrounded by dense forests. The trees are in various stages of autumn, showing shades of yellow, orange, and green. In the background, rolling hills and mountains are visible under a clear blue sky with a few wispy clouds. A semi-transparent teal banner is overlaid across the middle of the image, containing the title text.

PORTRAIT DU TERRITOIRE FORESTIER

→→→ Votre territoire forestier – Côte-Nord

5 unités d'aménagement

093-51

093-52

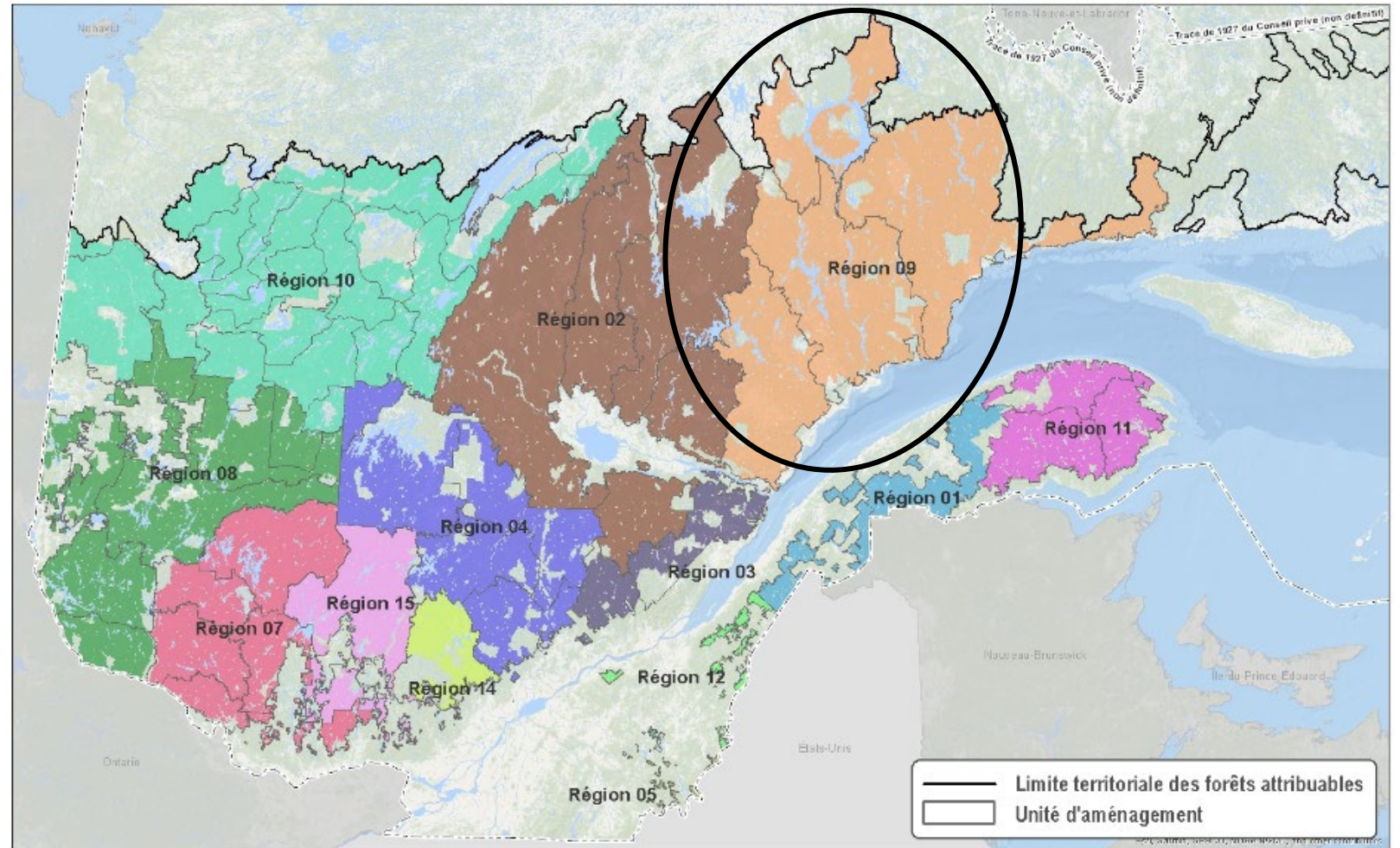
094-71

095-51

097-51

Superficie totale

8 061 160 hectares

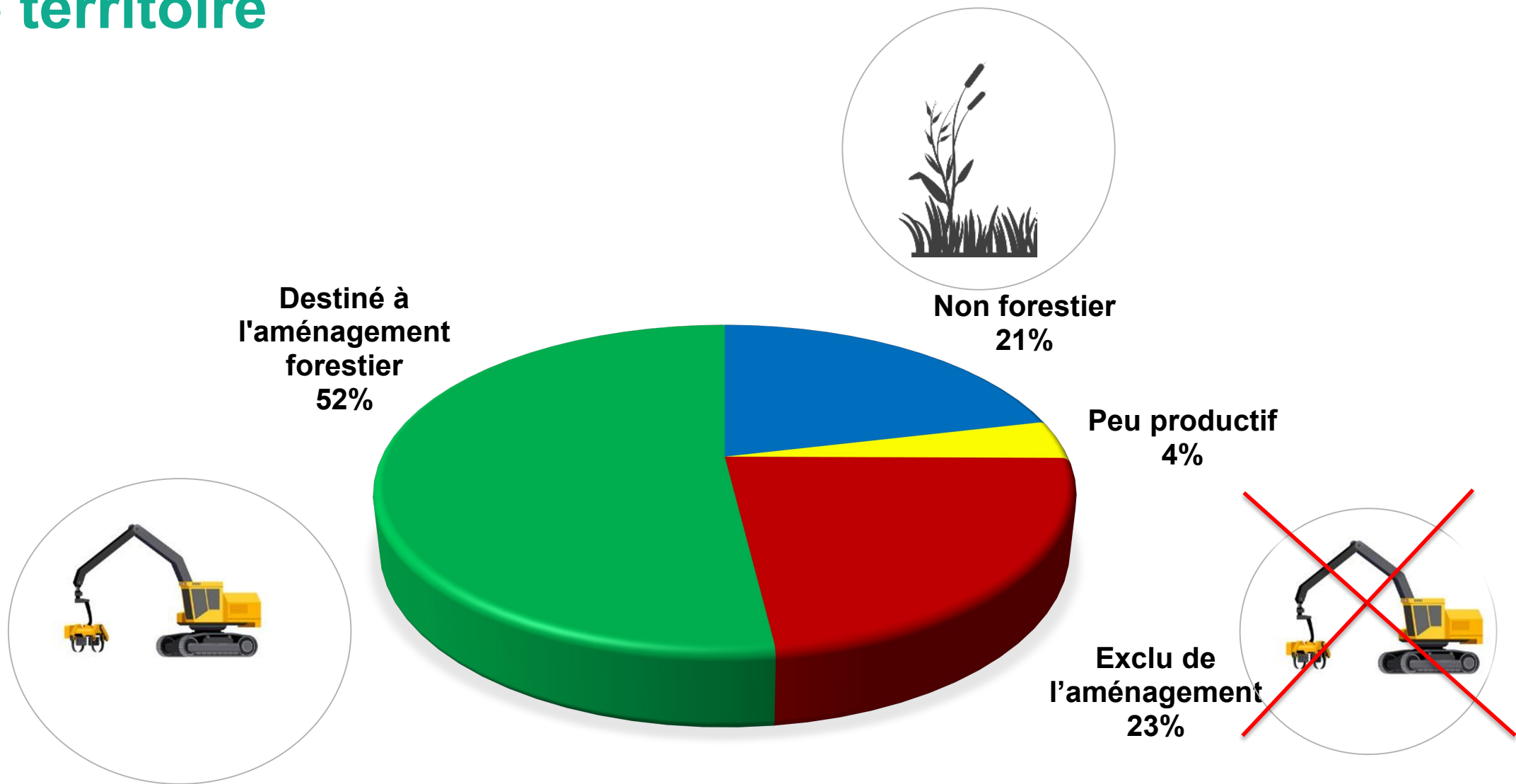


→→→ Le territoire de la région

La superficie **exclue** de l'aménagement forestier représente 48 % des unités d'aménagement.



→→→ Le territoire



→→→ Feu de forêt

Intégration des dommages causés
par le feu de Labrieville en 2018
(9 500 hectares destinés à l'aménagement)





ENJEUX RÉGIONAUX

→→ Enjeux régionaux

- ▶ Plusieurs modalités intégrées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Les modalités intégrées au calcul sont classées selon les six critères d'aménagement durable du Conseil canadien des ministres des forêts.
- ▶ Impossible de toutes les approfondir au courant de la rencontre

→→→ Quelques exemples ...

1. La tordeuse des bourgeons de l'épinette
2. L'organisation spatiale
3. Les ententes d'harmonisation autochtones
4. La certification

→→→ Tordeuse des bourgeons de l'épinette

2021

► Approche adaptative

Diversité de moyens mis en place selon

- La vulnérabilité du territoire
- L'état d'avancement de l'épidémie
- Les initiatives de récupération



→→ Tordeuse des bourgeons de l'épinette

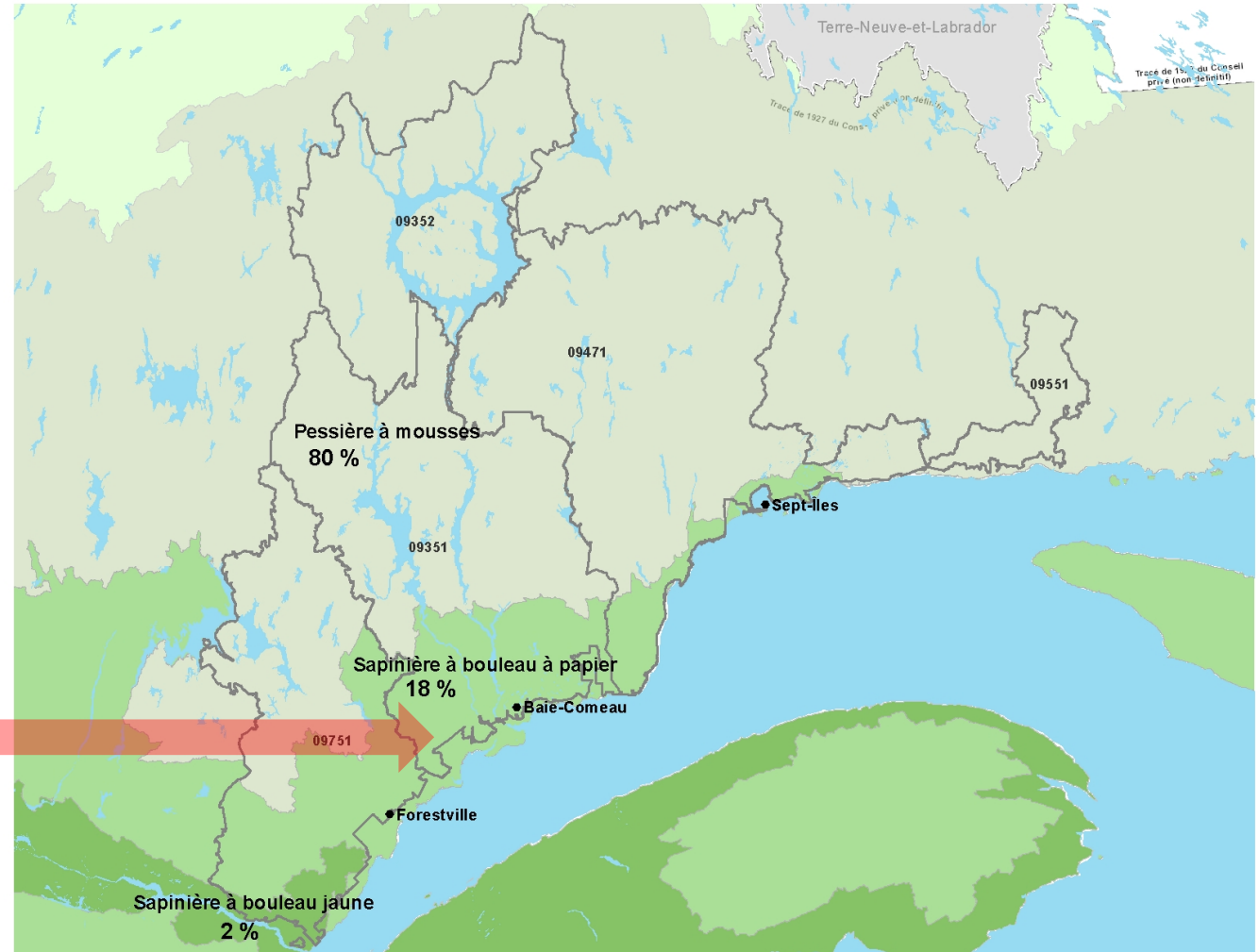
- Considérer des pertes où la défoliation atteint un stade avancé

4 des 5 unités d'aménagement ont plus de 5 % de leur superficie avec un stade de défoliation avancé

Territoires	Moyens
093-52	Suivre la situation et la vulnérabilité du territoire
093-51, 094-71	Considérer des pertes dans les secteurs de défoliation avancée
097-51 et 095-51	Tenir compte des initiatives de récupération planifiées

→ Organisation spatiale

- Approche par compartiments d'organisation spatiale en sapinière
- Remplace la coupe mosaïque dans le sud de la région



→ Organisation spatiale

- ▶ Approche par compartiments d'organisation spatiale dans la sapinière
- ▶ Remplace la coupe mosaïque dans le sud de la région

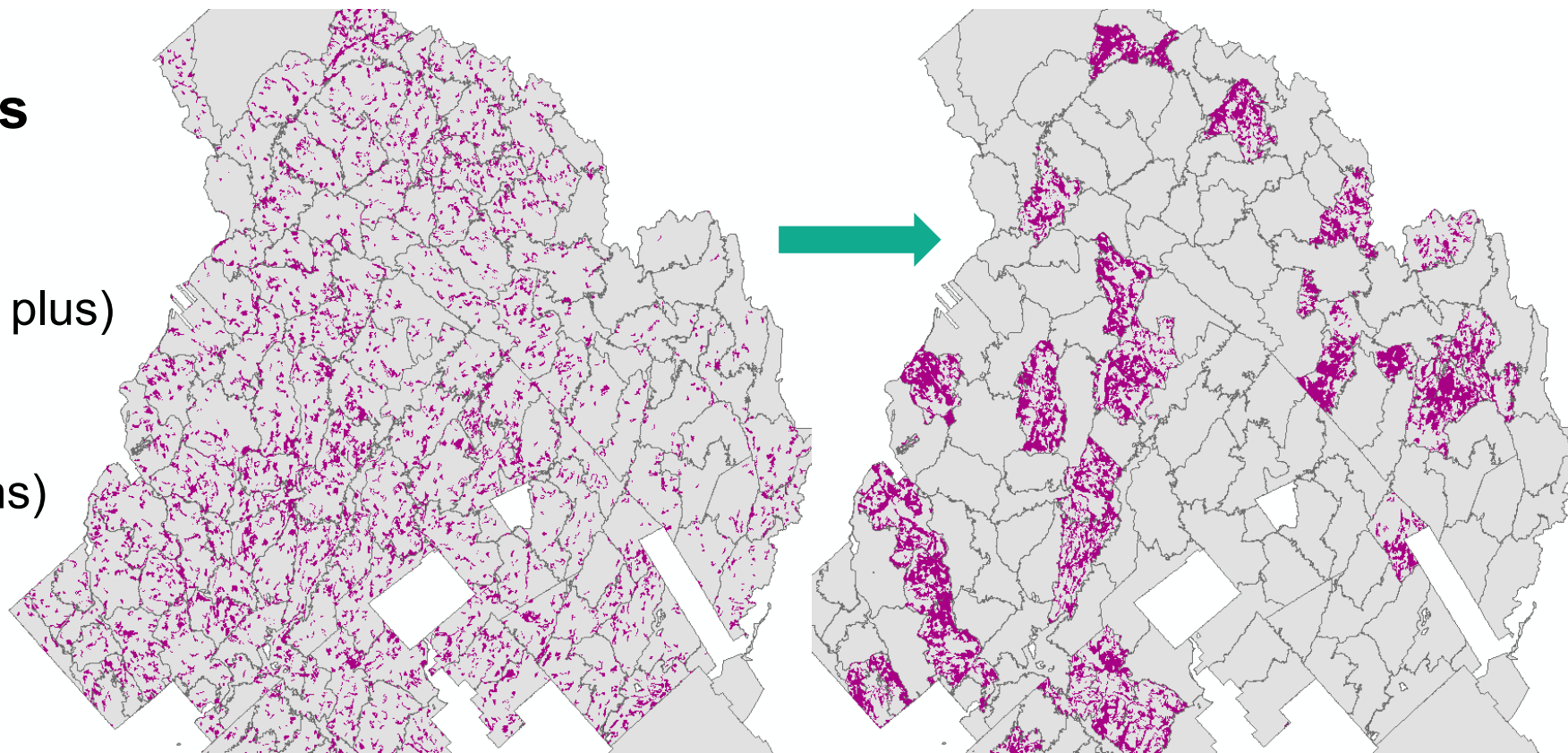
Deux objectifs poursuivis

1- Écosystémique

(Cibles de forêts de 7 mètres et plus)

2- Rentabilité

(Agglomération des interventions)



→→→ Harmonisation – Entente autochtone

- ▶ Les modalités de l'*Entente de Principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada* (EPOG)
- ▶ Protection permanente des sites patrimoniaux convenus à l'Entente
- ▶ Protection permanente des secteurs « Innu Assi » convenus à l'Entente

→ Certification FSC : 093-51

- Évaluation de l'effet des modalités transitoires reliées aux paysages forestiers intacts

ADVICE-20-007-018 : Les opérations de gestion forestière [...] peuvent se poursuivre dans les paysages forestiers intacts si elles n'affectent pas plus de 20 % des paysages forestiers intacts [...].

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	1 009 400	100	0	100	23 300	75 500	100	1 000	0	1 109 500
Certification	-49 100	0	0	100	8 100	10 700	0	200	0	-30 000

(-2,7%)

→→→ Aménagement durable des forêts

Informations plus détaillées dans les documents

- Section « *Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières* »

Possibilités forestières préliminaires 2023-2028 – Unité d'aménagement 037-71

Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	80 % du territoire est maintenu sous le niveau d'altération modérée
Structure complexe	Réalisation d'une proportion de 29 % de coupes progressives irrégulières
Composition forestière	Maintien de superficie de type de couvert résineux et de type de couvert à feuillus tolérants
Legs biologiques	Rétention de 6 % du volume dans 20 % de la superficie des coupes totales
Aires protégées	28 180 hectares en aires protégées décorées exclues du territoire aménagé.
Organisation spatiale	Approche par compartiment d'organisation spatiale en sapinière
Espèces sensibles	Application de modalités spécifiques et/ou exclusion de l'aménagement des habitats d'espèces menacées, vulnérables ou en situation précaire reconnues par le MFFP (omble Quassa et tortue des bois)

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Stratégie visant le maintien ou l'amélioration de la productivité des écosystèmes forestiers. Le rendement unitaire de 1,2 m ³ /ha/an au dernier calcul passe à 1,9 m ³ /ha/an avec un potentiel de 2,1 m ³ /ha/an dans 100 ans
Perturbations naturelles	Adaptation de la stratégie sylvicole visant la diminution de la vulnérabilité du territoire à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Pertes de superficie	Retrait de la superficie associée aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines, écotones, marécages arborescents et milieux humides d'intérêt identifiés Maintien d'un minimum de 50% de forêt de 7 mètres et plus dans les bassins versants des lacs stratégiques
Sols	Exclusion de la récolte des pentes abruptes (plus de 40% de pente) et des sommets pour une superficie de 40 466 hectares (11 % de la superficie totale)

4

Bureau du forestier en chef Québec



RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

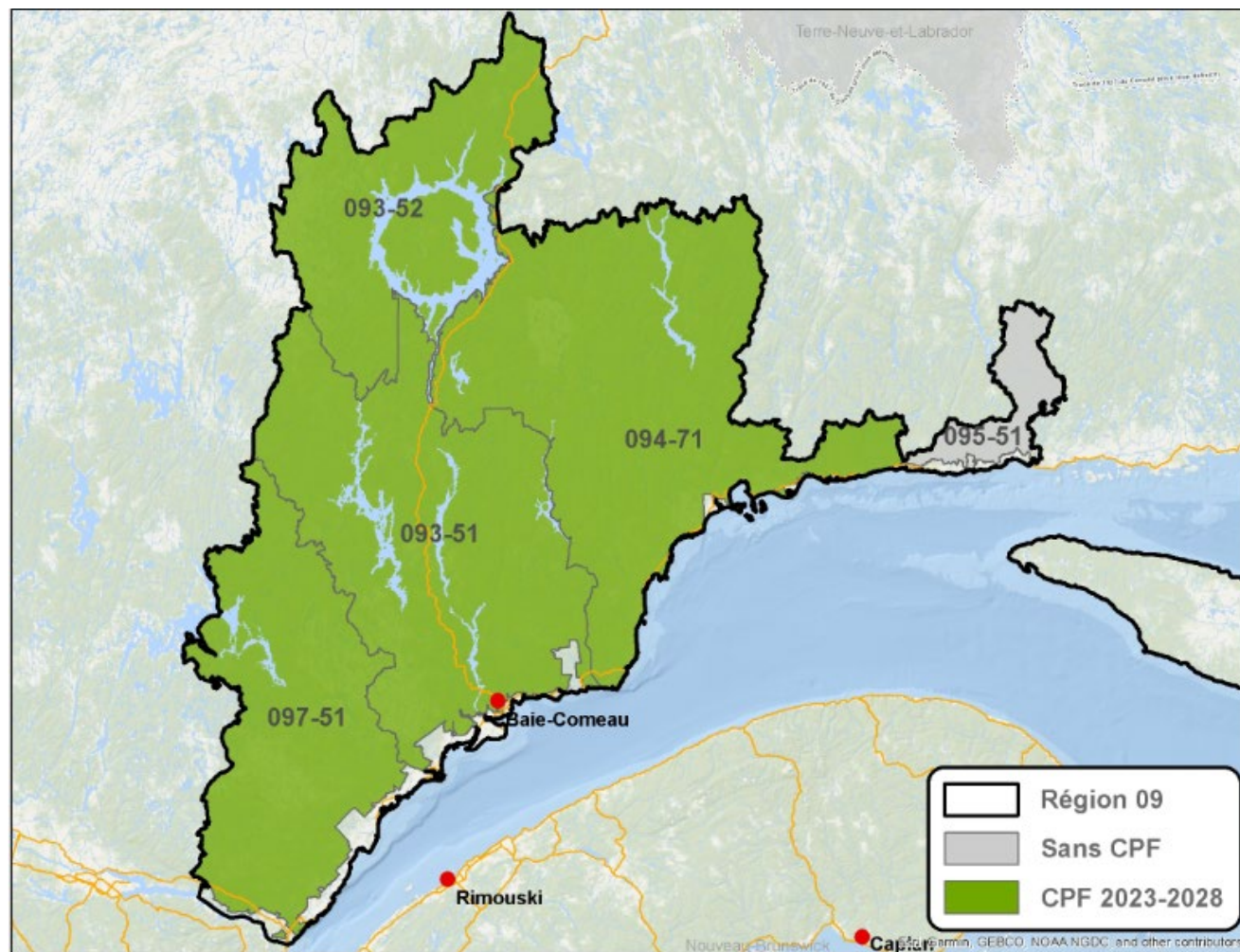
→→ Unités d'aménagement de la région

Quatre nouveaux calculs

- ▶ 093-51
- ▶ 093-52
- ▶ 094-71
- ▶ 097-51

Analyses sans nouveau calcul

- ▶ 095-51



→→→ Constats généraux

Résultats préliminaires

- ▶ Baisse des possibilités forestières de la région : - 7 %
 - ▶ Principalement due à la tordeuse
 - ▶ Davantage dans le SEPM : -12 %



→→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

Unités d'aménagement	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
093-51	1 009 400	100	0	100	23 300	75 500	100	1 000	0	1 109 500
093-52	233 200	0	0	0	2 100	12 500	0	100	0	247 900
094-71	1 054 800	0	0	0	21 900	65 400	0	100	0	1 142 200
095-51	92 600	0	0	0	200	1 200	0	0	0	94 000
097-51	631 600	500	0	500	154 200	142 000	3 200	6 000	500	938 500
2023 - 2028	3 021 600	600	0	600	201 700	296 600	3 300	7 200	500	3 532 100
2018 - 2023	3 414 600	4 500	0	2 400	157 700	186 800	14 900	20 700	5 100	3 806 700
Écart	-12%	-87%	0%	-75%	28%	59%	-78%	-65%	-90%	-7%

- Possibilité unitaire préliminaire : 0,8 m³/ha/an
- 22 % des possibilités forestières SEPM sont composés de sapin

→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

093-51

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	1 097 300	0	0	0	55 100	58 900	0	8 300	4 300	1 223 900
2023-2028	1 009 400	100	0	100	23 300	75 500	100	1 000	0	1 109 500
Δ	-8%	-	-	-	-58%	28%	-	-88%	-	-9%

- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : **0,9 m³/ha/an**
- ▶ Récolte annuelle de **1,2 %** du volume total sur pied

→→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

093-52

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	316 500	0	0	0	3 500	23 700	0	0	0	343 700
2023-2028	233 200	0	0	0	2 100	12 500	0	100	0	247 900
Δ	-26%	-	-	-	-40%	-47%	-	-	-	-28%

- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : **0,6 m³/ha/an**
- ▶ Récolte annuelle de **0,6 %** du volume total sur pied

→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

094-71

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	1 092 900	0	0	0	3 800	23 000	0	0	0	1 119 700
2023-2028	1 054 800	0	0	0	21 900	65 400	0	100	0	1 142 200
Δ	-3%	-	-	-	476%	184%	-	-	-	2%

- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : **0,8 m³/ha/an**
- ▶ Récolte annuelle de **1,0 %** du volume total sur pied

→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

097-51

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	795 600	4 500	0	2 400	95 100	79 800	14 900	12 400	800	1 005 500
2023-2028	631 600	500	0	500	154 200	142 000	3 200	6 000	500	938 500
Δ	-21%	-89%	-	-79%	62%	78%	-79%	-52%	-38%	-7%

- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : 1,0 m³/ha/an
- ▶ Récolte annuelle de 1,5 % du volume total sur pied

→→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

095-51

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	112 300	0	0	0	200	1 400	0	0	0	113 900
2023-2028	92 600	0	0	0	200	1 200	0	0	0	94 000
Δ	-18%	-	-	-	0%	-14%	-	-	-	-17%

- Possibilité unitaire préliminaire : 0,6 m³/ha/an



EXPLICATIONS DES ÉCARTS

→→→ Écarts par rapport à 2018-2023 – Tordeuse des bourgeons de l'épinette

- ▶ Élément ayant le plus d'influence sur les résultats
- ▶ Réduction de 22,8 Millions m³ sur pied
- ▶ Impact de près de 600 000 m³/an sur les possibilités forestières (-16%)

Impact sur les possibilités forestières de la TBE	
Unités d'aménagement	Volume SEPM (m ³ /an)
093-51*	-280 800
094-71	-134 500
095-51	-18 500
097-51	-162 900
TOTAL	-596 700

**NOTE : Une réduction de -10 % avait déjà été appliquée en 2018-2023 dans l'UA 093-51*

→→ Écarts par rapport à 2018-2023 – Autres facteurs négatifs

Diminution de la superficie destinée à l'aménagement

- ▶ Identification plus précise des pentes abruptes, des sommets (LIDAR) et des peuplements peu productifs
- ▶ Retrait des lisières boisées riveraines
- ▶ Pleine considération de la limite territoriale des forêts attribuables et de l'aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan (*impact déjà pris en compte dans les possibilités forestières 2018-2023*)

→→ Écarts par rapport à 2018-2023 – Autre facteur négatif

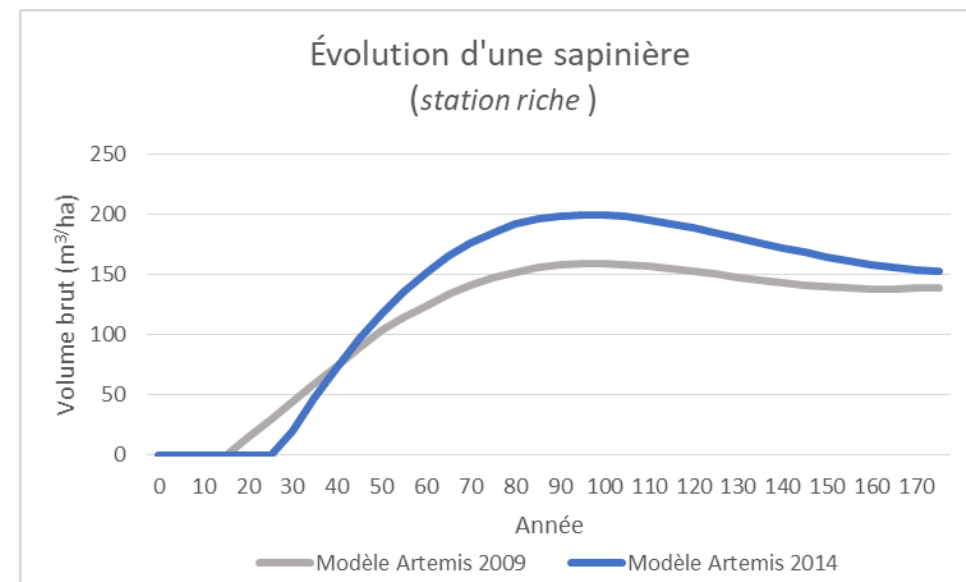
Diminution des travaux sylvicoles

- ▶ Les travaux de reboisement et d'éducation prévus au calcul sont à la baisse

→→ Écarts par rapport à 2018-2023 – Facteurs positifs

- Organisation spatiale par compartiment sur la totalité du territoire
- Productivité généralement supérieure

L'évolution de la forêt montre un accroissement plus élevé que dans le calcul 2015-2018



→→→ Stratégie d'aménagement - Récolte



→→→ Types de récolte (ha/an)

Unités d'aménagement	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
093-51	9 220	110	1 360	0
093-52	2 010	0	310	0
094-71	10 650	0	1 800	0
095-51	900	0	200	0
097-51	6 430	0	850	0
2023 - 2028	29 210	110	4 520	0
2018 - 2023	34 570	200	4 200	0
Écart	-16%	-45%	8%	0%

*Inclut la coupe progressive régulière

**Inclut la coupe de jardinage

→→→ Constats traitements commerciaux

- ▶ Baisse des coupes totales en lien avec la diminution des possibilités forestières
- ▶ Proportion de la récolte prévue en coupes partielles : 13 %
(11 % en 2015-2018)
- ▶ Cibles d'éclaircie commerciale revues à la baisse et seulement dans l'UA 093-51 : 110 ha/an (200 ha/an en 2015-2018)

→→ Stratégie d'aménagement – Traitements sylvicoles



→→→ Traitements sylvicoles non commerciaux (ha/an)

Unités d'aménagement	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
093-51	1 430	100	1 390	100
093-52	0	0	0	0
094-71	500	0	0	0
095-51	0	0	0	0
097-51	650	270	620	230
2023 - 2028	2 580	370	2 010	330
2018 - 2023	5 460	70	2 470	4 180
Écart	-53%	429%	-19%	-92%

→→→ Constats traitements non commerciaux

- ▶ Faible niveau de reboisement : 2 950 ha/an

Proportion des coupes avec des activités de reboisement

- ▶ Plantations : 9 % (moyenne provinciale : 28 %)
 - ▶ Regarnis : 1 %
 - ▶ Régénération naturelle extensive : 90 %
-
- ▶ Traitements d'éducation en peuplements naturels réduits en raison de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

→→→ Budget prévu pour la sylviculture (\$ / an)

Unités d'aménagement	Budget disponible	Budget investi	%
093-51	4 796 600	4 777 400	100%
093-52	369 300	93 000	25%
094-71	1 455 000	1 310 000	90%
095-51	76 000	76 000	100%
097-51	3 741 000	2 595 000	69%
Total	10 437 900	8 851 400	85%

17,2 Millions \$/an étaient prévus au dernier calcul



PROCHAINES ÉTAPES

→→→ Commentaires attendus

- ▶ Dépôt des résultats préliminaires
 - ▶ Site Internet : www.forestierenchef.gouv.qc.ca
- ▶ Réception des commentaires pour le **22 mars 2022**
 - ▶ Par courriel à bureau@fec.gouv.qc.ca
- ▶ Bien identifier **l'unité d'aménagement**

→→→ Commentaires attendus

- ▶ Ayant une portée sur un grand territoire et sur un long horizon de temps
- ▶ Éléments qui peuvent être considérés au calcul
- ▶ Modalités quantifiables

Exemple

- ▶ Augmenter ou diminuer les travaux sylvicoles de x % ou x ha/an

→→→ Prochaines étapes

- ▶ Analyses des commentaires reçus : **avril 2022**
- ▶ Suivi des commentaires et de leur traitement : **Printemps 2022**
- ▶ Détermination : **Printemps 2022**



MERCI DE VOTRE ATTENTION !



PÉRIODE DE QUESTIONS